
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la gestion de la dette.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif en mars 2022,

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Monde, Zone Euro et Territoire National

La généralisation des campagnes de vaccination et la mise en place des mesures de soutien budgétaire et monétaire dans chacun des pays touchés ont rendu possible le rebond de l'activité économique au 1er semestre 2021, la croissance mondiale atteindrait +5,9% annuellement (contre une contraction en 2020 de - 3,6%).

Latest World Economic Outlook Growth Projections

(real GDP, annual percent change)

	ESTIMATE	PROJECTIONS	
	2021	2022	2023
World Output	5.9	4.4	3.8
Advanced Economies	5.0	3.9	2.6
United States	5.6	4.0	2.6
Euro Area	5.2	3.9	2.5
Germany	2.7	3.8	2.5
France	6.7	3.5	1.8
Italy	6.2	3.8	2.2
Spain	4.9	5.8	3.8
Japan	1.6	3.3	1.8
United Kingdom	7.2	4.7	2.3
Canada	4.7	4.1	2.8
Other Advanced Economies	4.7	3.6	2.9
Emerging Market and Developing Economies	6.5	4.8	4.7

La reprise économique amorcée depuis le printemps avec l'impact du plan de relance et l'augmentation continue de la couverture vaccinale a permis une croissance importante en 2021 à +6.7 % pour fléchir en 2022 à +3.5 %.

Par ailleurs, au cours des derniers mois, l'inflation en progression s'établirait autour de 1,5% pour 2021, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle devrait se stabiliser en 2022.

Conformément au projet de loi de finance 2021 concernant la réforme de la Taxe d'Habitation, les communes ont reçu la part de la Taxe Foncière versée aux départements assortie d'une compensation pour celles dont cette nouvelle ressource était inférieure au montant précédemment collecté.

Le dernier budget du quinquennat est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte »

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES

CONTEXTE GENERAL

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public avec le plan de relance, le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes. Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 2 points de PIB, passant de -7 % en 2021 à -5 % du PIB en 2022 (9.2% en 2020).

La loi de finances 2022 est le dernier cycle de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Elle ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers pour le calcul des concours financiers de l'État en faveur des collectivités ; concours financiers en hausse pour compenser les effets des réformes fiscales et la modification du panier fiscal des collectivités (suppression de la taxe d'habitation, les pertes de recettes liées à la valeur locative des industriels). La loi de finances 2022 comporte également un plan d'investissement "France 2030" et la compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

LA LOI DE FINANCES POUR 2022

Les dotations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2.1 milliards d'euros, montant en hausse comparativement à 2021 du fait d'un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

La péréquation :

La péréquation est de 230 millions d'euros en 2022 (220 millions en 2021). Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

La fiscalité :

Les articles 37 et 41 prévoient l'ajustement des modalités de calcul de perte de taxe d'habitation. Il sera tenu compte d'une hausse de la compensation en prenant en compte une éventuelle hausse des taux de 2018 ou 2019 (ce qui n'est pas le cas pour la ville des Andelys). Concernant les bases, l'ajustement intégrera les rôles supplémentaires de TH2020 émis jusqu'au 15/11/2021. Les articles 81 supprime l'exonération de TFPB de 20 ans sur les logements locatifs intermédiaires détenus par les investisseurs institutionnels. L'article 177, par contre a pour objectif de ne pas freiner la construction de logement sociaux en maintenant l'exonération de la TFPB ; cette dernière sera compensée par l'État pendant 10 ans pour les logements faisant l'objet d'un agrément entre le 01/01/2021 et le 30/06/2026. L'article 197 précise les conditions de l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) dans le cadre de la fiscalité reversée.

RETROSPECTIVE 2021

LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'impact de l'épidémie de covid-19 a été moindre en 2021 mais la Ville a cependant enregistré des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination qui fonctionne depuis le 18 janvier 2021. Le centre fait l'objet néanmoins d'une prise en charge partielle de son coût de fonctionnement par l'Agence Régionale de Santé.

■ Section de fonctionnement – Dépenses

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits ouverts 2021	Réalisé prévisionnel Dépenses de fonctionnement 2021
Charges à caractère général	1 958 833	1 671 810	2 072 641	2 007 909
Charges de personnel	4 872 578	4 966 815	5 263 537	5 254 889
Autres charges de gestion courante	1 311 011	1 110 207	1 261 093	1 159 262
Atténuation de produits	3 407	0	2 835	413
Charges financières	249 540	220 840	205 768	202 471
Charges exceptionnelles	67 960	85 350	46 152	45 306
Dépenses imprévues	0	0	20	0
TOTAL DEPENSES REELLES	8 463 329	8 055 023	8 852 046	8 670 249
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	216 783	370 366	260 000	187 392
TOTAL	8 680 112	8 425 389	9 112 046	8 857 641

Les dépenses réelles 2021 sont supérieures à celles de 2020. Ces résultats sont liés à des charges supplémentaires liées au Covid-19 (dépenses de fournitures) et surtout le centre de vaccination (achat de matériels, charges de personnel) mais aussi à une hausse des fluides et du carburant qui va se poursuivre de façon plus importante en 2022. On note également une reprise progressive des manifestations et également un retour à la normale du service de restauration en 2021 générant donc

des coûts supplémentaires par rapport à 2020. Ces évolutions impactent les chapitres des charges à caractère général et les charges de personnel.

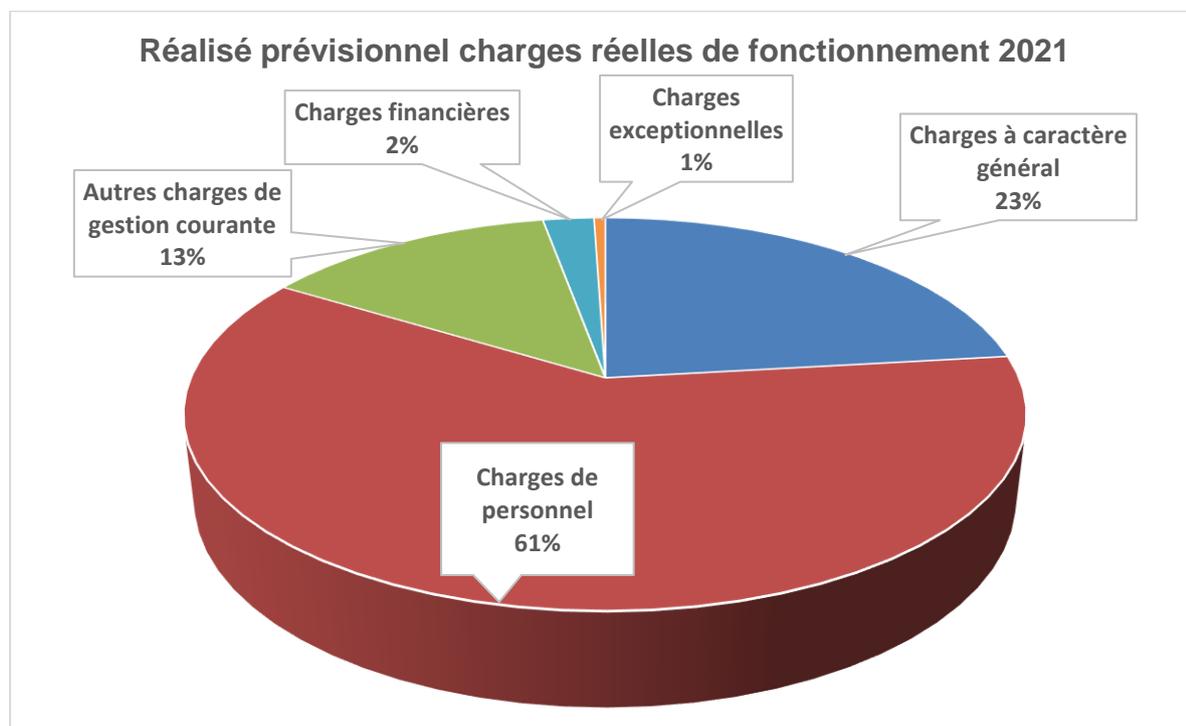
Les charges à caractère général : les charges supplémentaires, décrites, ci-dessus, avaient été prévues mais dans une moindre mesure (surtout pour le centre de vaccination) que le constat réel. On note un dépassement budgétaire de 30 k€ pour les fluides et de 11 k€ pour le carburant. En parallèle, des « économies » sur des événements, actions non réalisées pour cause de crise sanitaire encore prégnante ont été constatées (entre le prévisionnel 2021 et le réalisé) telles que les dépenses « fêtes et cérémonies » (-25 k€), « les transports scolaires » (-13 k€).

Les charges de personnel : elles sont supérieures au réalisé 2020 car elles intègrent des recrutements temporaires et heures supplémentaires au vu des longues maladies (près de +100 k€ d'atténuations de charges réalisées vs le budget 2021), des charges supplémentaires pour le centre de vaccination, des recrutements d'un conseiller numérique et l'impact GVT (cf évolution des charges de personnel page 15). Une Décision Modificative en 2021 a permis de réajuster ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante : la hausse constatée entre 2020 et 2021 s'explique spécifiquement par un versement quasi normal des subventions aux associations.

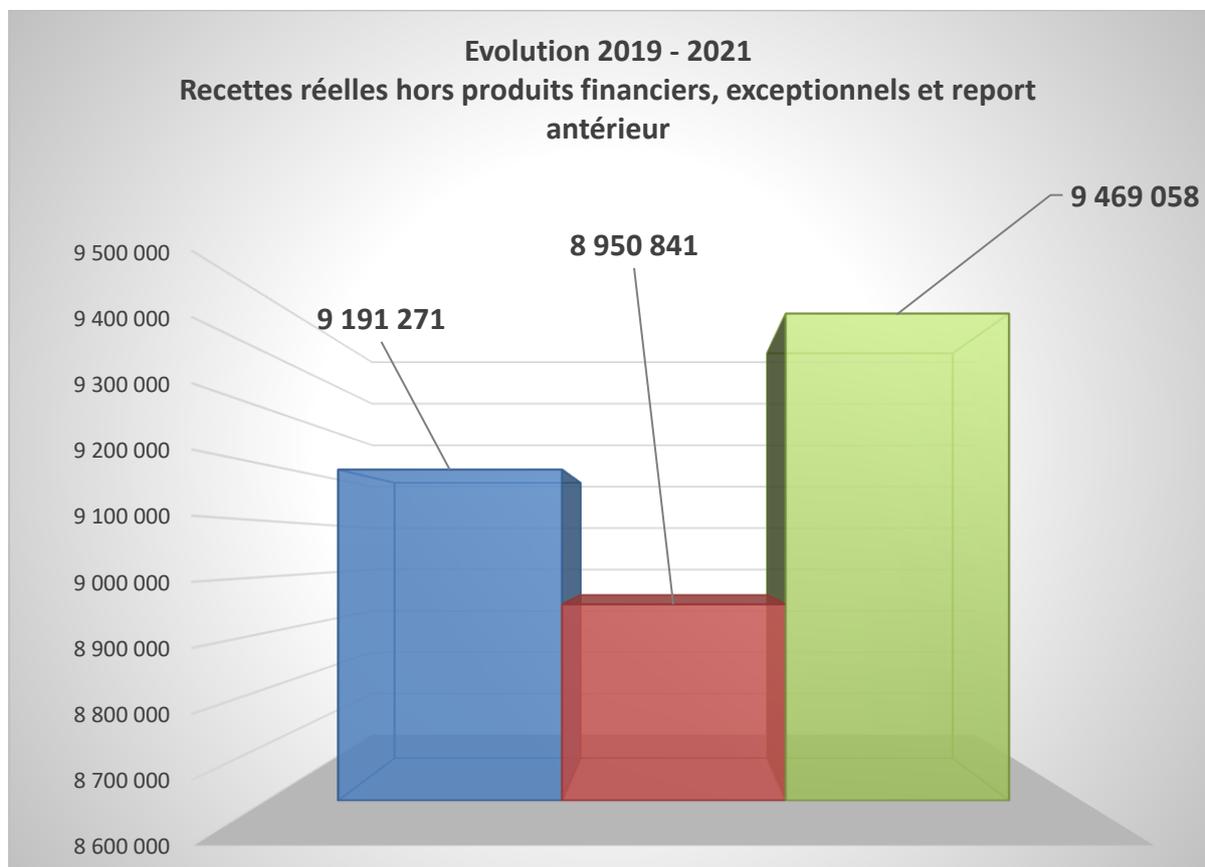
Les charges financières : elles sont inférieures en 2021 par rapport à 2020 du fait d'une évolution positive de la charge de la dette.

Les charges exceptionnelles : Contrairement à 2020, l'année 2021 n'a pas vu le paiement d'une pénalité de 52 K€ sur les contributions au FIPHFP sur la période de 2011 à 2014, ainsi que l'indemnisation versée aux commerçants suite aux travaux de la phase 1 de la place poussin. Cela explique la baisse entre le CA 2020 et le CA 2021.

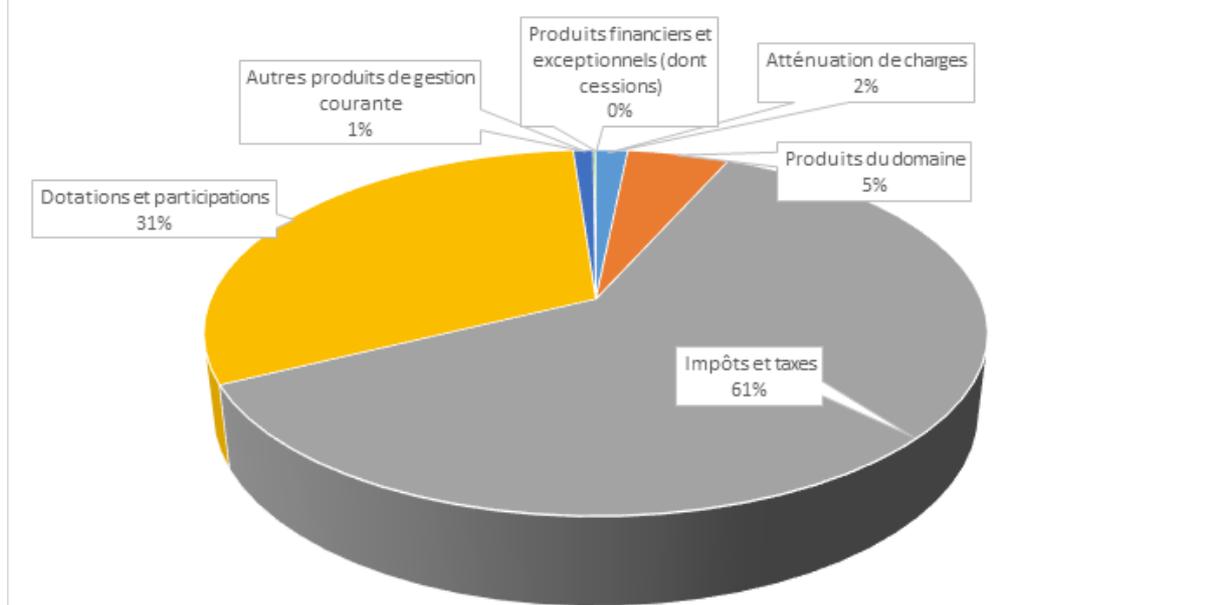


■ Section de fonctionnement - Recettes

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits ouverts 2021	Réalisé prévisionnel Recettes de fonctionnement 2021
Atténuation de charges	262 828	109 376	123 825	149 094
Produits du domaine	501 119	350 597	572 984	475 385
Impôts et taxes	5 670 746	5 701 234	5 691 379	5 788 221
Dotations et participations	2 653 664	2 712 650	2 917 392	2 962 678
Autres produits de gestion courante	102 913	76 984	73 188	93 680
Produits financiers et exceptionnels (dont cessions)	34 952	873	10 932	11 994
TOTAL RECETTES REELLES	9 226 223	8 951 714	9 389 700	9 481 051
Excédent de fonctionnement reporté N-1	359 190	175 482	896 584	896 584
TOTAL RECETTES D'ORDRE	424 720	424 720	480 100	424 098
TOTAL	10 010 133	9 551 915	10 766 384	10 801 733



Réalisé prévisionnel Recettes réelles de fonctionnement 2021



Les recettes réelles perçues en 2021 sont supérieures de :

- **325k€ par rapport au BP 2021 initial,**
- **Près de 100K€ par rapport au BP 2021, décision modificative incluse,**
- **et de 529 k€ par rapport au réalisé 2020.**

L'explication est liée notamment à :

- L'augmentation des remboursements d'arrêts longue maladie,
- Au retour au quasi normal des recettes liées à la restauration municipale,
- L'augmentation du montant de recettes lié au versement des droits de mutation,
- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement,
- Le remboursement par l'ARS des frais engagés dans le cadre de la mise en place du centre de vaccination ;

→ L'excédent de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 affiche **1 048 k€**.

Après intégration du résultat cumulé fin 2020 **de 896 k€**, l'excédent de fonctionnement fin 2021 atteint **1 944k€**.

→ L'épargne de gestion :

L'épargne de gestion (recettes de gestion – dépenses de gestion) s'élève à **1 047 k€**.

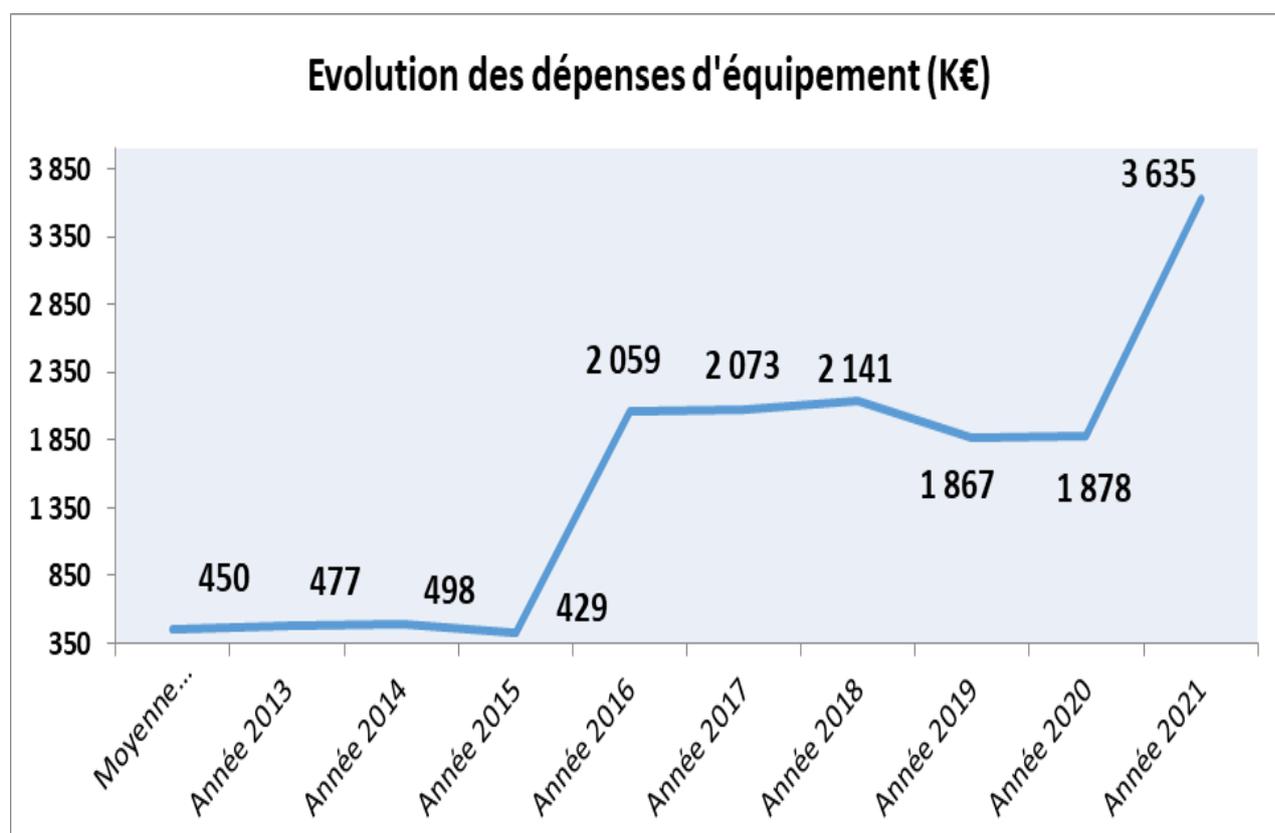
→ L'épargne brute :

La CAF brute (recettes réelles (déduites des recettes exceptionnelles) – dépenses réelles (déduites des charges exceptionnelles) s'élève à : **845 K€**

■ Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Crédits ouverts 2021	REALISE 2021	RAR sur 2022	TOTAL avec RAR
001 - Solde d'exécution N-1 (déficit)	355 906			
16 - Emprunts	775 292	775 244		775 244
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 733	61 230	20 137	81 367
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VE	44 445	19 921		19 921
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	763 019	589 911	105 913	695 823
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 041 543	2 964 344	37 186	3 001 530
26 - PARTICIPATIONS	0	0		0
Totaux opérations réelles	5 173 938	4 410 649	163 236	4 573 885
040 - Opé. d'ordre de transfert entre se	480 100	424 098		424 098
TOTAL	5 654 038	4 834 747	163 236	4 997 983

Évolution des dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23)



Répartition des dépenses d'investissements par opération :

Opérations	RAR 2020	Budget primitif 2021	Réalisé prévisionnel 2021
14 Voirie	34 614,62	200 405,00	116 168,28
20 Cimetières	13 221,00	13 600,00	11 277,00
28 Restauration collégiale Notre-Dame		374 420,00	331 562,27
70 Bâtiments	39 753,22	574 113,00	583 589,98
90 Éclairage public		7 500,00	5 283,65
93 Cinéma	2 675,00	18 100,00	10 405,04
94 Falaises		11 400,00	0,00
96 Accessibilité	2 599,85	45 900,00	16 812,43
98 Réaménagement place poussin		2 352 647,00	2 350 921,21
99 Révision PLU	39 260,00		22 764,00
100 Acquisitions	7 307,16	260 554,00	173 342,22
101 acquisition et restauration œuvre d'art		5 500,00	1 612,27
103 Opérations de logement		39 170,00	11 667,00
Total général	139 430,85	3 903 309,00	3 635 405,35

Place Poussin (op 98) : Réalisation de la phase 2 des travaux de réaménagement ; les travaux sont terminés depuis décembre 2021 ; il faut prévoir 350 k€ en 2022 pour la finalisation des règlements.

Collégiale (op 28) : la tranche ferme a été totalement réalisée ; il faut prévoir 26 k€ en 2022 pour la finalisation des règlements.

Bâtiments publics (op 70) :

- Nouveau commissariat de police (265K€),
- Toiture Maison Famille et solidarités – phase 1 (48 K€),
- Gymnases (87 k€) dont 62 k€ de travaux : 16 k€ pour le parc Tomasini (remplacement de la chaudière, de portes et bureau), 21 k€ gymnase Houssay (éclairage tennis, mur de soutènement, sous toiture), 25 k€ gymnase Boyer (remplacement de douches, relamping, sécurité) ; le reste étant composé de l'énergie P3 de Dalkia,
- Écoles (79K€) dont 43 k€ de travaux : 22 k€ changement portail entrée Blanchard, Debré, Lefèvre, 21 k€ Cuisine et toiture M. Lefèvre ; le reste étant composé de l'énergie P3 de Dalkia,
- Château des Alcools (25 k€) : travaux de remise aux normes électriques et sanitaires ;
- Le reste en divers bâtiments.

Voirie (op 14) :

- Place Poussin et Police municipale (28 k€) : mise en place de la vidéo surveillance,
- Voirie, réseaux (25.4 k€) : hydrants, réseau pluvial, eaux usées,
- Travaux de voirie et enrobés et panneaux (37 k€),

- Étude pour la voie douce (18 k€) : solde de l'étude
- Périls des Danaïdes (7.8 k€) : diagnostic géotechnique et solidité des bâtiments.

Acquisitions diverses (op 100) :

- École numérique (6.6 k€) : mise en place de l'ENT,
- Matériel informatique (25.5K€),
- Restauration scolaire (21.3 k€),
- Espaces verts (39 k€) : dont l'achat d'un broyeur frontal et d'un tracteur tondeuse,
- Illuminations Noël (36K€),
- Logistique (13 k€), mobiliers/signalétiques (14K€),
- Divers (18 k€).

Accessibilité (op 96) :

- Gare routière (17 k€) : 1^{ères} échéances des travaux d'accessibilité de la gare routière,

Révision du PLU (op 99) : (cf AP/CP)

Cimetière (op 20) :

- Columbariums (7.2 k€) + reprises de concessions (4 k€),

Opération logement (op 103) :

- Partenariat SNA OPAH-RU : 1^{er} versement de 11 k€ dans le cadre de la convention sur 5 ans.

■ Section d'investissement – Recettes

Chapitre	Crédits ouverts 2021	REALISE 2021	RAR sur 2022	TOTAL avec restes à réaliser
021-Virement de la section de fonct.	1 654 338			
040-Opé d'ordre de transfert	260 000	187 392		187 392
10-Dotations fonds divers	323 000	314 831		314 831
1068-Excédent de fonct. Capitalisé	474 337	474 337		474 337
13-Subventions d'investissement	1 442 363	1 207 058	215 812	1 422 870
16-Emprunts et dettes assimilées	1 300 000	1 300 000		1 300 000
024-Produits de cession	200 000	0	51 300	51 300
041-Opérations patrimoniales	0	0		
TOTAL	5 654 038	3 483 618	267 112	3 750 730

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

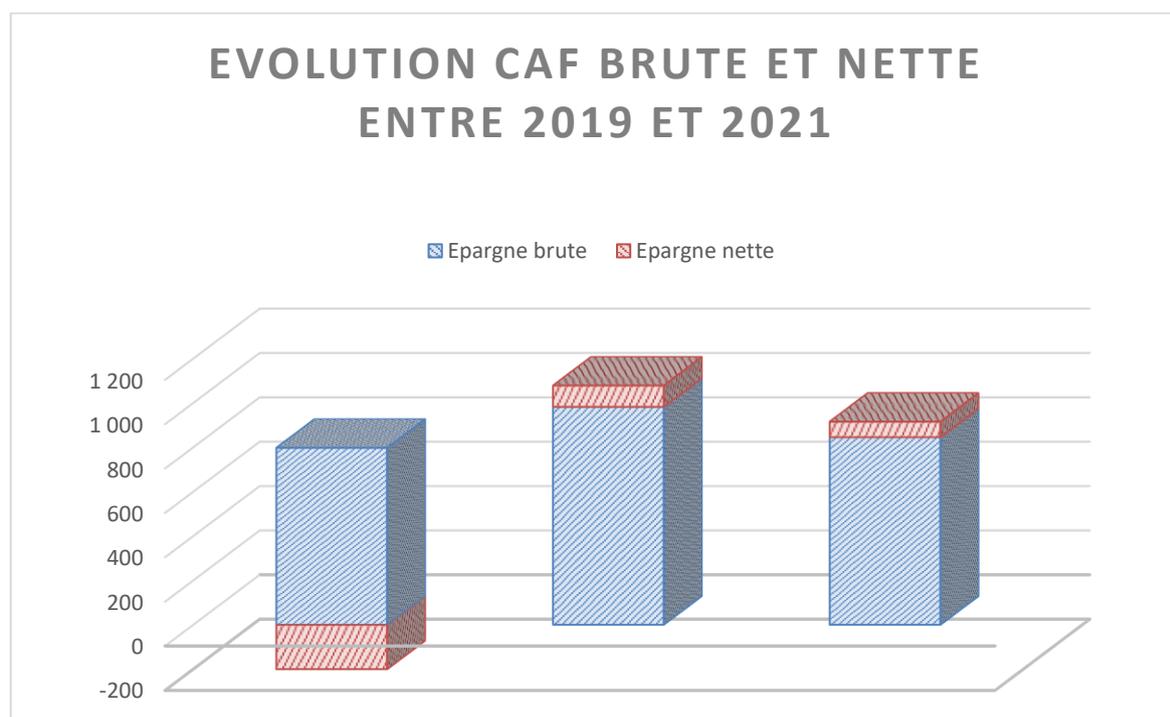
- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics d'un **montant de 1 207 K€**:
 - ➔ Restauration de la collégiale : DRAC, CD 27,
 - ➔ Réaménagement urbain Place Poussin : Région au titre du FRADT, l'Etat au titre de la DSIL et le CD 27 (contrat de territoire), SNA (fonds de concours),
 - ➔ Aide à la Construction Durable (ARD) de la DDTM,
 - ➔ Subvention DDTM pour les travaux sur les falaises,
 - ➔ Subvention révision PLU,
 - ➔ Travaux d'amélioration des bâtiments publics : DETR, DSIL, CD 27,
 - ➔ Solde de la subvention pour le Cinéma : CD27

- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, soit **287 K€**,
- Un emprunt à taux fixe de **1 300 K€**,
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, soit **28 K€ en 2021** (50 K€ en 2020).

La section d'investissement ressort un déficit **cumulé de 1 707 K€ en 2021** (en intégrant le déficit de 356 K€ de 2020), **hors restes à réaliser**, et de **1 603 K€ restes à réaliser inclus**, lequel serait comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de **1 943 k€**.

Les restes à réaliser contiennent **163 k€ de dépenses et 267 k€ de recettes** soit un net de **+104 k€**. **Ainsi, le compte administratif 2021 fait ressortir un excédent toutes sections confondues de 340 k€**.

La CAF nette (CAF brute – remboursement capital emprunts) atteindrait quant à elle 70K€.



UNE FISCALITE MAITRISEE

■ Évolution des Taux

Taxe d'habitation	2012/2013	2014/2017	2018	2019-2020	2021
Taux communal	17,14	17,14	17,14	17,14	
Taux moyen de la strate	14,38	14,82	15,13	15,21	

Taxe foncière s/ bâti	2012/2013	2014/2017	2018	2019-2020	2021
Taux communal + départemental	36,46	36,46	35,37	34,31	54,55
Taux moyen de la strate	20,82	20,93	20,85	20,88	47,68

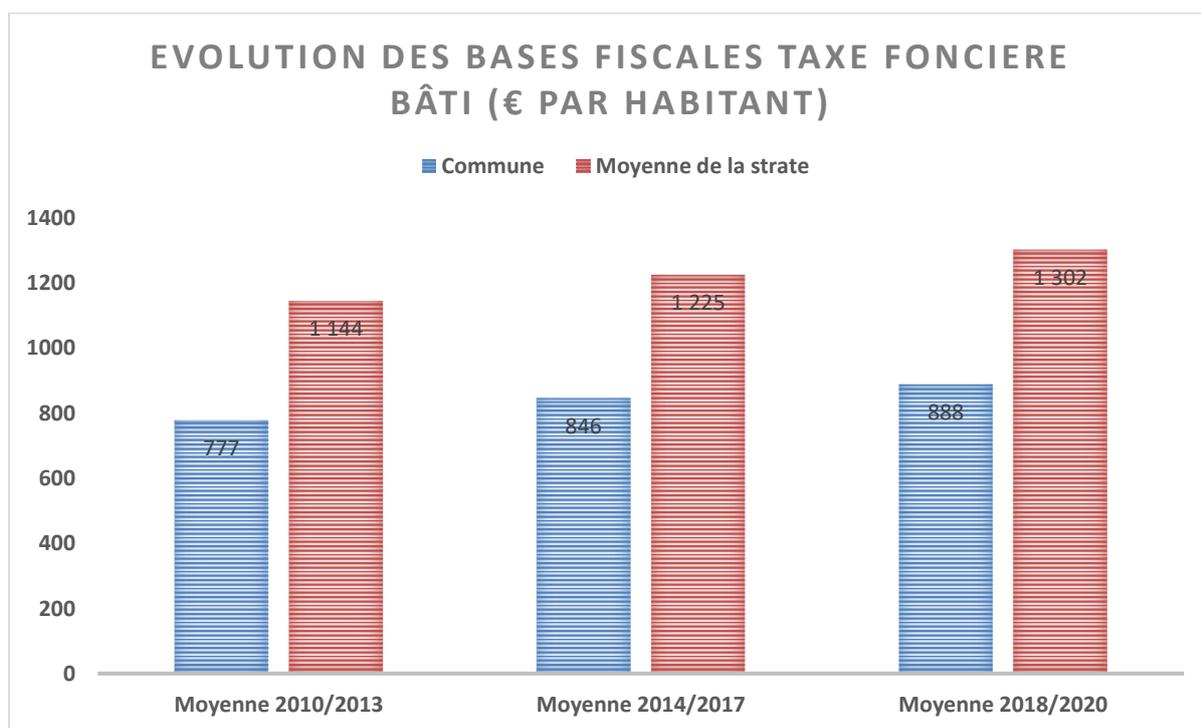
Taxe foncière s/ non bâti	2012/2013	2014/2017	2018	2019-2020	2021
Taux communal	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9
Taux moyen de la strate	57,94	57,56	52,44	52,84	50,79

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 gèle le taux de la taxe d'habitation depuis 2019. La part de la taxe foncière départementale est affectée aux communes ; en 2021 le taux de 54,55 % se décompose donc comme suit :

- 34,31 % taux communal qui est stabilisé depuis 2020 après l'application d'une baisse en 2018 et 2019 ;
- 20,24 % taux départemental ;

Le taux communal de la taxe foncière sur le non bâti reste stable à 74,90%.

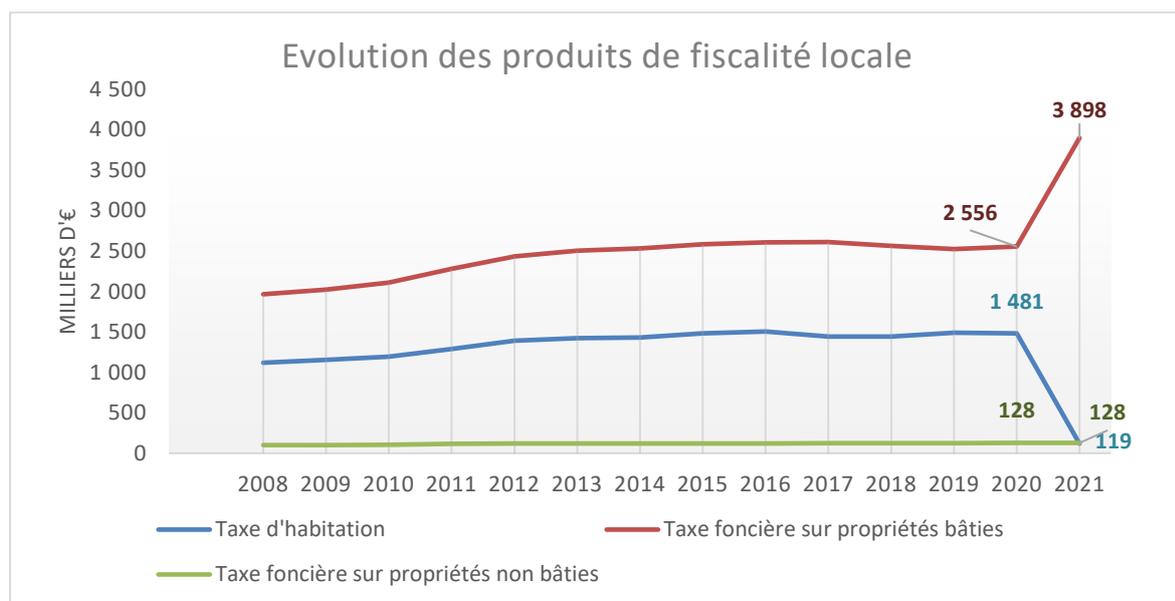
■ Evolution des bases fiscales



Ce tableau illustre de manière significative les faiblesses de ressources fiscales de la Commune et ses difficultés par voie de conséquence à bénéficier de recettes fortes et pérennes lui permettant de financer ses investissements.

Ces éléments financiers montrent la nécessité pour la Commune de renforcer son attractivité et de poursuivre ses investissements massifs dans l'amélioration du cadre de vie et la création d'équipements structurants.

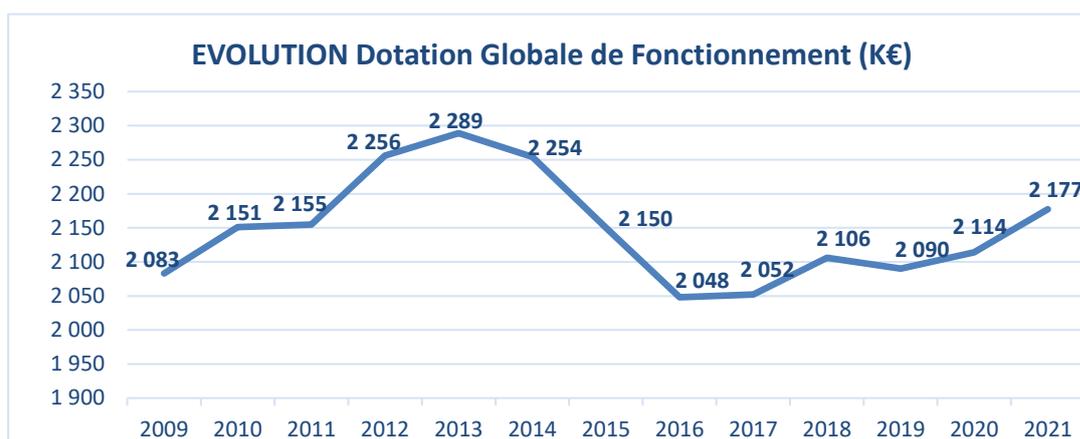
■ Évolution des produits



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement est principalement composée de 3 dotations dont la dotation sociale et rurale qui poursuit son évolution :

	2017	2018	2019	2020	2021
DOTATION FORFAITAIRE	1 188	1 183	1 178	1 166	1 170
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	634	682	696	738	797
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	230	241	217	210	211
	2 052	2 106	2 090	2 114	2 177



EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Suivi des effectifs depuis 2016

	Titulaires	Non titulaires	Tout statut
2016	116	45	161
2017 (transfert SNA)	102	36	138
2018	126	34	160
2019	125	34	159
2020	103,72 ETP	22,84 ETP	126,56 ETP
2021	101,94 ETP	24,76 ETP	126,70 ETP

- ETP : équivalent temps plein

Évolution des charges de personnel depuis 2016

en milliers d'€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	4 878	4 487	4 838	4 873	4 967	5 255

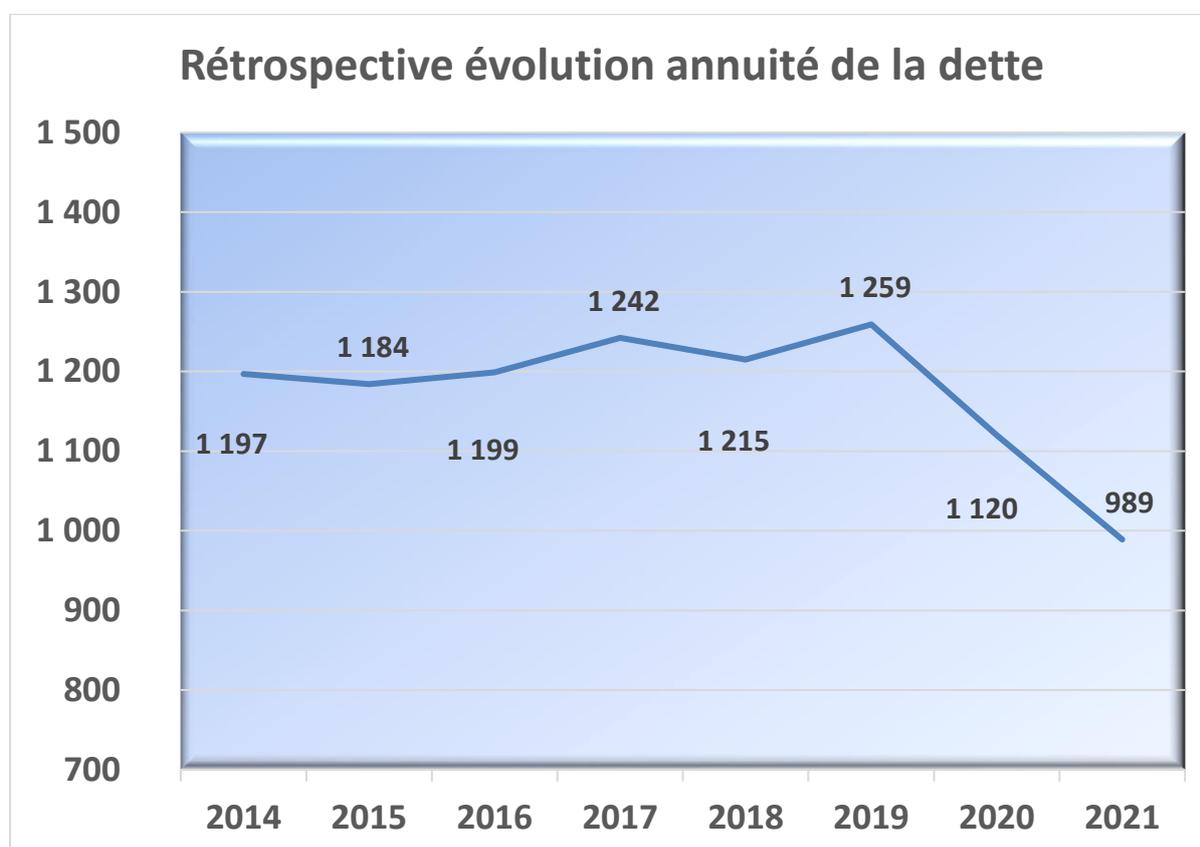
Les charges 2021 sont quasi conformes au budget 2021 en intégrant la décision modificative votée en décembre 2021. Nous constatons néanmoins une forte augmentation en rapport au CA 2020 liée notamment à la mise en place du centre de vaccination et la reprise des manifestations générant de nouveau des heures supplémentaires. Elles intègrent les impacts liés au GVT, aux contrats PEC (Parcours Emploi Compétence) liés à la mise en place de nouveaux services (conseiller numérique.....), aux contrats CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), aux contrats de remplacements de contractuels indispensables au bon fonctionnement du service public, liés aux absences du fait de très nombreux arrêts maladie liés à la COVID 19. Pour une meilleure analyse, il faut intégrer les atténuations de charges en recettes qui montrent la réalité des absences pour longue maladie et la nécessité, par conséquent de palier. Par ailleurs, des nouveaux recrutements comme les conseillers numériques affectent la masse salariale mais il faut intégrer également la subvention perçue.

CHARGES FINANCIERES

En 2021, la Ville a emprunté 1 300 k€ pour la fin du financement des grosses opérations que sont l'aménagement de la Place Poussin, la restauration de la Collégiale et l'aménagement des nouveaux locaux de la police municipale.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	866	952	934	997	886	774
Intérêts	333	291	281	263	234	214
Annuité globale totale (K€)	1199	1242	1215	1 260	1 120	989

Trois emprunts ses sont éteints au cours de l'année 2021 dont un important à un taux d'intérêt très élevé (3.96 %).



Le **RATIO EN ANNEE de capacité de désendettement** (dette / épargne brute) est le suivant : **9.4 années**,

L'état de la dette au 31 décembre 2021 affiche un capital restant dû de **7 969 k€** (tableau ci-dessous).

Objet	Organisme prêteur	Capital origine (€)	Type taux	Date fin	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12
CONST 31 LOGT CAPUCI	EURE HABITAT	43 753	TF	01/12/2025	6 ans et 9 mois	5,8	10 100,53
LOGEMENTS D'URGENCE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 330	TF	01/10/2021	2 ans et 7 mois	4,3	0,00
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	985 000	TF	26/01/2021	1 an et 11 mois	3,96	0,00
Renégociation au 01.05.07et1/05/2012	DEXIA	5 873 876	TF	01/05/2027	12 ans	4,05	1 853 652,40
Travaux Acquisitions diverses	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	620 000	TF	05/01/2022	2 ans et 10 mois	4,54	41 333,38
Travaux Acquisitions diverses	DEXIA	400 000	TI	31/07/2024	5 ans et 5 mois	2,25	73 333,37
Acquisitions Travaux divers	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	400 000	TF	01/02/2024	4 ans et 11 mois	4,42	101 978,13
TRAVAUX ACQUIS DIVERSES	DEXIA	350 000	TF	01/11/2026	7 ans et 8 mois	4,68	142 569,13
Caisse des dépôts cinéma	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	412 996	TI	01/04/2036	17 ans et 1 mois	2,01	309 747,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2037	17 ans et 10 mois	1,35	671 000,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2033	13 ans et 10 mois	1,46	659 999,95
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/10/2036	17 ans et 7 mois	1,6	750 321,54
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 000 000	TF	01/09/2039	19 ans et 9 mois	1,24	899 460,31
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	34 445	TF	18/07/2024	60 mois	0,6	20 790,50
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	5 650	TF	18/07/2021	24 mois	0,6	0,00
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 220 000	TF	17/08/2040	18 ans et 6 mois	1,03	1 150 881,46
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 300 000	TF	01/09/2041	19 ans et 7 mois	0,89	1 283 750,00

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2022

LA FISCALITE ET LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLIC LOCAUX

1- Fiscalité

La municipalité, dans un souci de renforcement de l'attractivité de la ville, a décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3% en 2018 et 2019.

Pour 2022 et à l'instar de 2021, au regard de la situation liée à la crise sanitaire et des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques de l'État et par voie de conséquence sur celles de la Commune, il est inenvisageable de baisser les taux d'imposition.

Il est bien prévu néanmoins une stabilisation des taux de foncier bâti et non bâti.

Les estimations de produits fiscaux seront établies sur la base des taux suivants.

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2022	-	54,55%	74,9%

2- Tarification des services publics locaux

La municipalité, conformément à ses engagements, fait le choix de ne pas augmenter la tarification des services offerts à la population andelysienne. Il est rappelé également que la Commune a souhaité mettre en place depuis septembre 2021 une tarification « sociale » à travers l'opération « La cantine à 1 euro » pour la restauration scolaire permettant en cela à davantage d'enfants de bénéficier d'un repas équilibré.

LA RECHERCHE CONSTANTE D'UN AUTOFINANCEMENT OPTIMISE

Aux fins de financer les projets structurants de la Commune, la Municipalité se doit d'optimiser son autofinancement de la section d'investissement. C'est un objectif ambitieux au regard de la stabilisation de ses recettes, voire de leur incertitude et de l'augmentation naturelle de ses dépenses.

1- Des recettes fragiles

Les dotations de l'État stabilisées

Comme explicité précédemment, il est prévu une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement.

Dotation Globale de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
Dotation Forfaitaire	1 183 210	1 177 612	1 166 654	1 169 470	1 169 470
Dotation de Solidarité Rurale	681 717	695 843	738 324	796 667	796 667
Dotation de péréquation	240 958	216 862	209 500	210 888	210 888
Total	2 105 885	2 090 317	2 114 478	2 177 025	2 177 025

Le versement de l'attribution de compensation à Seine Normandie Agglomération

La ville percevra au titre de 2022 le montant de **1 005 K€** intégrant notamment les sommes liées au transfert de la compétence GEPU/entretien des avaloirs.

Les conséquences liées au COVID 19 pour 2022

Il est difficile de prévoir les conséquences financières liées au COVID 19 au titre de l'année 2022.

En effet, la lisibilité est incertaine quant à l'activité de la salle de fitness, et du musée notamment. Les recettes liées à la location des salles, seront plus que limitées, eu égard à la transformation de la salle des fêtes en centre de vaccination. En outre, et c'est une hypothèse à ne pas totalement écarter, les recettes liées à la restauration pourraient être affectées en cas de confinement et/ou de fermeture des écoles.

2- Une optimisation des moyens et des coûts

A l'instar de 2021, toutes les dépenses seront analysées et toutes les pistes d'économies recherchées : la téléphonie, la reprographie, les fournitures de petit matériel, les frais d'affranchissement et documentation.

Il est à noter que les dépenses de fluides devraient fortement augmenter du fait des augmentations successives des prix de l'Énergie.

■ Malgré l'inscription de dépenses exceptionnelles et imprévues

Si la lisibilité est incertaine sur la réalisation de manifestations sportives et culturelles (les budgets seront néanmoins inscrits), le Covid 19 engendrera nécessairement des dépenses spécifiques, à l'instar de 2021.

- **Un budget sera prévu pour l'achat de masques et le matériel de protection sanitaire,**
- **En outre, la ville des Andelys avait été retenue en 2021 au même titre qu'Evreux, Gisors, Louviers comme centre communal de vaccination.** C'était une nécessité de pouvoir offrir cette proximité aux habitants des Andelys mais également des villages à proximité. **Le centre poursuivra son activité en 2022 pour une durée certainement limitée mais encore indéterminée ;**
- **Des crédits de près de 20K€** pour le paiement des loyers des locaux Avenue de la République destinés à accueillir des médecins, et le financement de l'accompagnement de la fédération des maisons de santé pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- **Un budget de 50K€ sera également inscrit pour indemniser les commerçants qui auraient été impactés financièrement** par la phase II des travaux de réaménagement de la place Poussin.
- Le choix sera fait également d'inscrire **25K€ en dépenses imprévues.**

■ Une ville dynamique, animée, riche de son tissu associatif

Parce qu'une ville vit notamment au rythme des manifestations qui y sont déployées, elle organisera, si le contexte sanitaire le permet, de manière directe ou indirecte de nombreuses manifestations dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et familiales dès le second trimestre. Les services, en lien avec les associations, travaillent d'ores et déjà notamment à la réalisation :

Sport

- Du tour de l'Eure junior,
- De la course de côte, Rallye cœur de Lion,
- 100 ans du CSA,
- De la seconde édition de la « Frappadingue » ;
- D'une nouvelle édition du trail des rois maudits ;

Culture et loisirs

- De l'exposition « Gravure et contemplation » au musée Nicolas Poussin,
- Du traditionnel feu d'artifice,
- De la seconde édition « d'été en seine » consistant à la réalisation d'animations sportives, culturelles et de loisirs au Petit Andely,
- D'un premier forum des associations début septembre ;
- Foire à tout 2022,
- De concerts au sein de nos édifices religieux ;
- De l'édition 2022 du festival de Noël.

Santé/social, jeunesse et citoyenneté

- Mars bleu : actions de prévention autour des addictions (tabac, alcool) mais aussi de dépistage du cancer colorectal, octobre rose : action de prévention contre le cancer du sein,
- Actions en faveur de la jeunesse : chantier jeunes, promotion de la citoyenneté pour encourager la participation des jeunes à la vie locale (CME), lutte contre le décrochage scolaire,
- Manifestation « un pays, une culture » ;
- La 2nde édition de la Manifestation « Place aux jeunes »

Le soutien de la municipalité aux associations andelysiennes sera également important, mais en corrélation avec leurs actualités et projets.

■ La poursuite de l'optimisation des charges de personnel

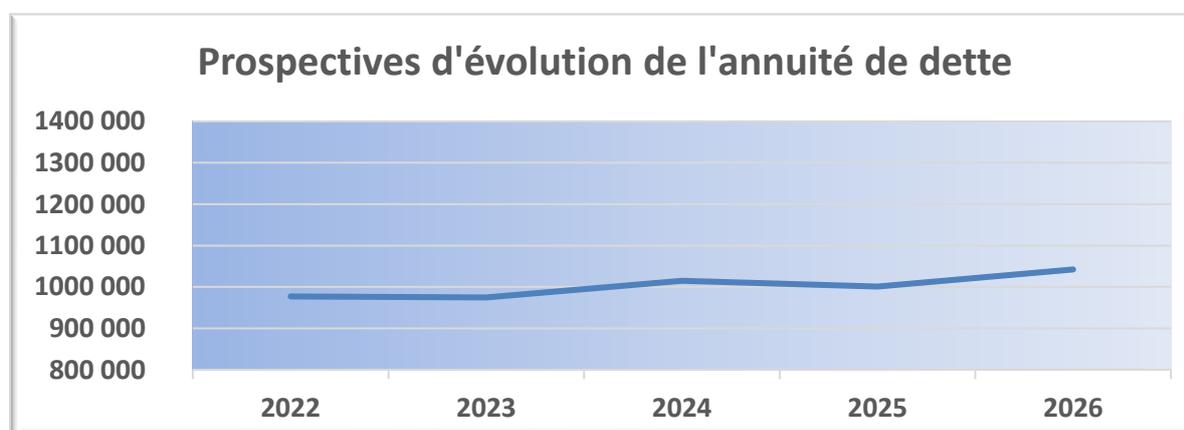
Une rationalisation (combinaison de la planification et optimisation) de la masse salariale est attendue par la **généralisation de l'annualisation du temps de travail et l'optimisation de l'utilisation des heures supplémentaires**. C'est une démarche déjà initiée mais à développer. **Les recrutements suite à départs en retraite seront limités au strict besoin de la collectivité. Un regard attentif sera porté sur les moyens accordés aux questions de propreté et de gestion des incivilités.** Il faut en effet limiter au maximum les effets des réformes gouvernementales, liés au glissement vieillesse technicité, aux revalorisations indiciaires et bonifications d'ancienneté et à la nouvelle cotisation patronale, versement transport pour un coût estimé à 27 500 €. En effet, une évolution des charges de personnel de maximum 1% entre le CA 2021 et le BP 2022 est attendue.

■ Des charges financières stabilisées

Comme évoqué dans le présent document, il est prévu au regard du profil de dette, une annuité de remboursement stabilisée par rapport à 2021. Au titre de 2022, à titre prévisionnel et en intégrant un nouvel emprunt de 1 200K€:

- Capital de la dette 778 K€,
- Intérêts de la dette : 200 K€.

Hypothèses d'évolution de l'annuité de la dette en intégrant un emprunt taux fixe 1,10% annuel de 1 000K€ dès 2023 :



L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2022

LES PROGRAMMES D' ACTIONS

➔ **Programme 1/ Valorisation du patrimoine historique : Le lancement des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-sauveur et la restauration du lavoir de la madeleine**

Après avoir investi **près d'un million d'€ dans des travaux de restauration** de la collégiale Notre-Dame et donc traité les désordres les plus importants, la municipalité souhaite flécher des crédits sur la restauration de l'Église saint sauveur et le sauvetage de l'orgue Ingoult.

La Commune des Andelys et les représentants de la Conservation Régionale des Monuments ont pu en effet, observer à travers plusieurs visites, la dégradation sanitaire de l'église Saint-Sauveur. Un premier état des lieux a mis en exergue le risque potentiel de chute de matériaux situés au niveau des voûtes du bas-côté nord de la Nef.

Par courrier en date du 18 novembre 2021, la DRAC a d'ailleurs demandé la fermeture d'une partie de l'édifice au public, le considérant en situation de péril imminent. Un arrêté municipal et des mesures de sécurisation ont donc été pris en ce sens.

La Commune souhaite s'engager davantage dans la sauvegarde de ce patrimoine historique et envisage d'engager une étude structurelle sur le bâtiment.

Ce diagnostic préalable devrait permettre d'identifier les désordres subis par l'édifice et définir ainsi un plan d'actions pluriannuel assorti d'estimations financières.

L'étude doit être absolument réalisée simultanément à celle réalisée sur l'Orgue Robert Ingoult.

L'église Saint-Sauveur abrite un véritable trésor du patrimoine organistique français et européen : l'orgue construit par Robert Ingoult en 1674. Malgré la perte de son alimentation en vent, cet instrument demeure dans un état de conservation archéologique assez exceptionnelle puisqu'une majorité de son matériel d'origine est maintenu : buffet, claviers et probablement une bonne partie de la mécanique, sommiers et tuyauterie. L'intérêt patrimonial de cet instrument est connu depuis longtemps, tout comme la corrosion dont souffre malheureusement sa tuyauterie.

Cette simultanéité permettra notamment une plus grande efficacité dans le diagnostic des interactions entre l'instrument et son environnement architectural. Ces deux études réalisées, la ville et la CRMH pourront travailler à la programmation des travaux en toute connaissance des enjeux de conservation et des enjeux budgétaires.

Le budget relatif à ces études est estimé à près de 110K€ sur deux exercices budgétaires, lesquelles sont financées à hauteur de 60% par la DRAC.

Un budget d'entretien des toitures sera également inscrit au Budget primitif 2022, intégrant la collégiale Notre-Dame, l'église saint sauveur et la tour de l'horloge.

Enfin le budget 2022 verra l'inscription de crédits pour la restauration du lavoir de la madeleine à hauteur de 40K€.

La Ville des Andelys souhaite mettre en valeur le petit patrimoine vernaculaire mais également permettre la réappropriation du lieu par les associations locales et les riverains et ainsi offrir un nouveau lieu de repos et de découverte aux promeneurs au cœur du Grand Andely.

➔ Programme 2/Les projets de développement urbain et territorial

1- Les dispositifs portant « Opération de revitalisation du territoire » (ORT) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Il est à noter que la ville est inscrite dans le **dispositif « Opération de revitalisation du territoire » (ORT)**, outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité.

En outre, et conformément aux ambitions portées par l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Ville des Andelys a souhaité s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Dispositif partenarial d'une durée de 5 ans, l'OPAH-RU permet de renforcer l'action publique en faveur de l'amélioration du parc immobilier privé, par un accompagnement aussi bien sur les missions de conseil et d'ingénierie que sur les aides financières.

La stratégie d'intervention de SNA et de ses partenaires sur le centre-ville des Andelys s'organise autour de deux grands axes, en cohérence avec le projet global de requalification mené par la ville et les priorités d'intervention de l'Anah :

➔ Un axe prioritaire en faveur de l'attractivité urbaine et immobilière par la reconquête de la vacance longue,

➔ Un axe complémentaire pour renforcer l'aide à la mise à niveau des logements et la valorisation patrimoniale.

La participation financière complémentaire des collectivités SNA et ville des Andelys a pour objectif d'abonder sur les actions identifiées comme prioritaires :

- SNA renforce les actions d'amélioration de performance thermique, d'adaptation des logements, ainsi que de réduction de la vacance et habitat dégradé en complétant les dispositifs financiers des partenaires **à hauteur de 138 500€ ttc sur cinq ans.**

- La ville intervient sur les actions de lutte contre la vacance longue (habitat dégradé/rénovation énergétique) **à hauteur de 100 000€ ttc sur cinq ans à partir de 2021.**

Un budget de 20K€ est donc fléché sur le sujet.

2- Le dispositif « Petites Villes de Demain »

Dans ce prolongement, la ville des Andelys a été lauréate récemment du dispositif « Petites Villes de Demain ». Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants, des petites communes et des territoires aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Ce dispositif permet aux territoires sélectionnés de bénéficier d'un

soutien accentué en ingénierie, leur permettant de concevoir et concrétiser un projet de territoire ambitieux, individualisé et partenarial.

Associant étroitement les Régions et les Départements, engagés de longue date dans la redynamisation des centre-bourgs, le programme rassemble également des financeurs résolument engagés tels que la Banque des territoires, l'ANAH, le CEREMA ou encore l'ADEME. Ce programme accompagnera pour 6 ans 1000 binômes commune(s)-intercommunalité avec un budget de 3 milliards déployé par l'Etat et ses partenaires. Il repose essentiellement sur trois piliers : apport en ingénierie, soutien thématique et mise en réseau.

3- La révision du Plan local d'urbanisme

- Les raisons de la révision et les objectifs poursuivis

La commune dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 05/10/2007.

Le PLU est le document stratégique qui traduit l'expression du projet urbain. Ce document n'étant pas par nature figé, il a fait l'objet de deux modifications le 24/02/2010 et le 13/04/2012 ; et d'une mise à jour le 27/06/2017.

Le PLU en vigueur ne tient pas compte des évolutions issues des lois récentes. Par ailleurs, ce dernier reste un outil complexe et difficile à appréhender : il est peu lisible, fait mention de beaucoup d'exceptions et reste parfois incompréhensible pour les administrés ou pour les professionnels.

Il reste également perçu comme étant trop rigide par rapport au cadre existant et ne répond plus aux besoins des habitants.

De plus, il est nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal notamment au vu des projets en cours menés par la Municipalité.

Au vu de ses éléments, il a été décidé par délibérations en date des 26 juin 2018 et 12 mars 2019 de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette révision doit répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAF, loi Macron...),
- Élaborer un projet de territoire communal équilibré et adapté
- Permettre la requalification de certains secteurs en pensant à un réaménagement d'ensemble (quartier du Levant, friches industrielles)
- Permettre le développement des activités touristiques et de services et maintenir des activités économiques et commerciales existantes
- Repenser la consommation foncière de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels
- Assurer la préservation de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue
- Prendre en compte le développement des technologies numériques
- Faciliter les déplacements, notamment en organisant les liaisons douces (piétonnes, cyclables...).

- Le budget alloué

-	TOTAL	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
Dépenses						
MOE Mission révision PLU	63 538,75	3 345,00	8 950,00	16 000,00	31 883,75	3 360,00
MOE Carnet de recommandations	9 900,00			2 970,00	6 930,00	
Divers (annonce légale)	122,98	122,98				
TOTAL HT	73 561,73	3 467,98	8 950,00	18 970,00	38 813,75	3 360,00
TOTAL TTC	88 274,08	4 161,58	10 740,00	22 764,00	46 576,50	4 032,00
Recettes						
Subvention DGD "documents d'urbanisme"	14 950,00		2 950,00	12 000,00		
TOTAL	14 950,00	0,00	2 950,00	12 000,00	0,00	0,00
Couts résiduels	73 324,08	4 161,58	7 790,00	10 764,00	46 576,50	4 032,00

L'année 2022 sera consacrée à la finalisation de l'élaboration du PADD, sa traduction réglementaire et l'élaboration des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP). Il est prévu une adoption de la révision du PLU, en principe au 1^{er} semestre 2023.

4- La phase 2 du réaménagement urbain et paysager de la place poussin

La place « Nicolas POUSSIN », emblème et poumon du cœur de ville commercial ne répondait plus qu'à une logique de stationnement et d'accueil du marché une fois par semaine. Aussi, il a été souhaité par les élus, de disposer d'un espace public aménagé et apaisé pour répondre aux besoins des piétons, usagers et des commerces.

En redonnant de la luminosité à cette place, en la rendant accessible et en la dotant d'un mobilier urbain moderne et de qualité, l'objectif en 2019 était de lancer le coup d'envoi d'un renouveau urbanistique et paysager du cœur ville des Andelys tout en favorisant l'attractivité commerciale. La phase 1 du projet a été réalisée durant le dernier trimestre 2019 et a rempli ses objectifs d'un projet ambitieux et novateur. L'année 2021 a vu la réalisation de la phase 2 qui s'est déroulée sur 10/11 mois.

Aujourd'hui, le réaménagement de la place Poussin permet aux usagers d'appréhender différemment le cœur de ville et d'accueillir de nouveaux usages, hier absents du centre-ville.

Par la mise en place d'un mobilier urbain adapté et de nouveaux services (rack vélos...), il sera possible de rester en ville, d'échanger ... ces espaces évolutifs nous permettront dès 2022 d'y organiser des manifestations, des évènements, des expositions

L'année 2022, au 1^{er} trimestre, verra le solde des paiements des travaux de la phase 2, suivant l'APCP ci-après :

	TOTAL	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits de paiement 2022
Dépenses						
Travaux	2 975 391		194 766	597 947	1 911 430	271 249
Honoraires MOE	164 559	39 813	87 903	7 760	22 759	6 323
Coordination sécurité	5 493		1 338	1 187	2 968	
DIVERS (Veolia, Enedis, ...)	78 556		39 036	6 935	21 944	10 641
TOTAL HT	3 223 999	39 813	323 043	613 829	1 959 101	288 213
TOTAL TTC	3 868 799	47 776	387 651	736 595	2 350 921	345 856
Recettes						
DSIL	600 000		180 000	80 201	339 799	
REGION FRADT	350 000			151 564	198 436	
DEPARTEMENT FDAT	700 000			320 266	379 734	
FONDS DE CONCOURS SNA	60 000				60 000	
FISAC	50 000		50 000			
TOTAL	1 760 000	0	230 000	552 031	977 969	0
Coûts résiduels (hors FCTVA)	2 108 799	47 776	157 651	184 564	1 372 952	345 856

Il est à noter enfin que la municipalité, conscient des désagréments que de tels travaux peuvent engendrer sur les commerçants locaux, souhaite soutenir financièrement les commerces ayant subi un préjudice durant la phase 2. Un dispositif d'indemnisation, à l'instar de 2021 sera donc mis en place en 2022.

➔ Programme 3/ Des actions environnementales vers une politique de développement durable

L'environnement et le développement durable sont des points essentiels de la démarche de développement andelysienne. La Ville s'est inscrite dans ce mouvement responsable en multipliant les angles d'approche.

Ces actions permettent de favoriser l'économie circulaire, les circuits-courts, et ainsi d'agir en direction de l'emploi non délocalisable, de maîtriser les dépenses d'énergie et donc de faire des économies de fonctionnement, d'améliorer le cadre de vie pour une ville plus attractive et, enfin, d'améliorer le bien-être et la santé de tous les habitants.

En ce qui concerne les équipements urbains, la ville est dotée, d'un éclairage public basse consommation, de bornes de recharge pour les véhicules électriques, de bandes cyclables ou encore d'un mobilier urbain de propreté diversifié.

Pour faciliter le développement de la biodiversité, l'usage des phytosanitaires a été réduit à zéro, des ruches sont implantées sur la tour Paugé au nombre de 7 et des jardins partagés au square Poussin voient le jour. La municipalité lutte enfin contre le gaspillage alimentaire par l'intermédiaire de sa cuisine centrale et d'actions de sensibilisation dans les écoles primaires.

L'action municipale se structure autour de trois niveaux :

- L'information et la sensibilisation de la population avec pour exemple en 2022 la plantation d'une forêt nourricière avec l'ONF, le tri sélectif à la restauration scolaire ...
- L'accompagnement par le biais du partenariat mené avec le SYGOM, SNA, le CD27 et les associations locales avec pour exemple la démarche « qualité de l'air » dans nos établissements scolaires,
- Les actions quotidiennes avec pour exemple l'entretien écoresponsable des espaces verts : parce qu'environnement contribue grandement à la qualité de vie, rime avec esthétique, le fleurissement de notre territoire.

En intégrant le développement durable dès le début de cette nouvelle mandature, nous répondons à une nécessité et à une urgence concrète, une conviction qui lie la majorité municipale andelysienne.

Ensemble, avec les citoyens, nous pouvons à notre échelle, répondre aux défis globaux.

Notre ville durable est une ville qui défend un projet politique qui s'appuie depuis décembre 2020 sur le Plan Climat Air Énergie territorial, sur la commission municipale Transition écologique – Biodiversité – Agriculture – Propreté, et prochainement sur la mise en place du Conseil de développement environnemental qui verra son lancement en avril 2022.

Le Conseil de développement environnemental associera les forces vives du territoire (acteurs du territoire, citoyens, élus). Cette instance aura un rôle consultatif, elle formulera des avis et émettra des propositions sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, notamment en lien avec le PCAET sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, le développement des filières vertes et de la mobilité propre, ...

➔ Programme 4/ Le développement de l'école numérique

Le projet de l'école numérique, depuis 2020, se décline en 3 phases :

L'année 2020 a vu la mise en place de la phase n°1 (coût de la phase 1 : 32 K€ TTC avec une subvention de 12 K€), de l'école numérique consistant en l'installation de :

- Équipement des classes de grande section d'écrans numériques interactifs,
- Début de l'installation de Vidéoprojecteurs interactifs EPSON pour les classes de primaire CM1/CM2 avec tableaux triptyques 120x200cm
 - ➔ École Jean-Pierre Blanchard (2 classes),
 - ➔ École Marcel Lefèvre (3 classes),
 - ➔ École Georges Pompidou (3 classes).
- Moniteurs tactiles SPEECHI SPEECHITOUCH pour les classes de maternelle Grande Section
 - ➔ École Robert Debré (1 classe),
 - ➔ École Jules Ferry (1 classe),
 - ➔ École Georges Pompidou (2 classes).

Dans l'attente de la notification de la subvention pour la phase n°3 qui allait déterminer les modalités du déploiement de la phase n°2, la Ville a mis en place, en 2021, l'ENT (Espace Numérique de Travail).

- 6600 € ont été investis pour la mise en place d'un ENT afin de favoriser la relation entre les familles et l'école, favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires, mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège du territoire et informer les parents sur les actions des services municipaux.

Une subvention DETR et Départementale d'une valeur chacune de 14 k€ ainsi qu'un fonds de concours de SNA de 6 k€ ont été accordées pour la continuité du déploiement après 2020.

En décembre 2021, vient s'ajouter une nouvelle subvention de 42 k€ accordée suite à un appel à projets du ministère de l'éducation.

L'année 2022 et le début 2023 vont donc finaliser le déploiement du numérique dans les écoles en intégrant l'école St Joseph (moyennant refacturation) :

- Continuité de l'installation de vidéo projecteurs interactifs pour les classes de CM1/CM2 non encore équipées
- Équipement d'un ordinateur portable pour tous les professeurs d'école et directeurs
- Équipement de vidéo projecteurs interactifs pour les classes de moyenne section

L'année fin 2022 début 2023 :

- Équipement d'un écran interactif pour les salles de motricités
- Équipement de vidéo projecteurs interactifs pour les classes de CP/CE1/CE2
- Équipement de l'école ST Joseph (ENT, tablettes et PCs portables)

Bilan du déploiement numérique :

Le budget global (phase 1 à 3) :

- Dépenses : 116 k€
- Recettes : 98 K€

Subvention DETR, DEPT : 84 k€

Fonds de concours SNA : 6 k€

Refacturation ST Joseph : 8 k€

- **Reste à charge pour la collectivité : 18 k€**

➔ Programme 5/ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales, d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de notre couverture de défense extérieure contre l'incendie

L'année 2021 a vu notamment :

- La réalisation d'aménagements de sécurité au hameau de Villers, en lien avec le SVVS, incluant notamment la mise en place de coussins Lyonnais, ralentisseurs routiers en béton contrasté, sur la Rue des Mille Raies et la Rue des Bosquets, pour un montant de 80K€ TTC.
- En lien avec Poste Habitat Normandie, la création d'un Réseau Eaux Pluviales, Avenue République et Rue des Verriers,

L'année 2022 verra prioritairement :

- **Sur la RD 125, traversée de Radeval, le lancement d'importants travaux de sécurisation, notamment piétonniers pour un coût de 460K€ HT (45% à la charge de la ville). Un montage financier a été élaboré avec le CD 27 permettant à la ville d'étaler sur 4 ans, sa participation. L'année 2022 sera marquée par la finalisation des études, la présentation du projet aux habitants et le lancement des marchés publics. Les travaux commenceront en 2023.**
- L'enfouissement des réseaux **rues Sadi Carnot et Georges Clémenceau** suivi de travaux de voirie **sur Georges Clémenceau pour un montant global estimé à 237 K€ TTC.**
- Le lancement d'une **étude pré-opérationnelle** relative au **Boulevard Nehou** pour un montant prévisionnel de **30 K€ TTC** en vue de qualifier et quantifier des futurs travaux de voirie sur un linéaire de 100 m, comprenant la chaussée, les trottoirs et la berge située en rive droite,
- La réalisation d'un **audit** pour la mise en œuvre de notre **Signalisation d'Information Locale** (chartée DDTM27) en vue de signaler les activités économiques et touristiques sur le domaine public routier, tout en préservant la **qualité du paysage et de la vie des habitants**, pour un montant de **9 k€ TTC.**
- Nous rappellerons que **la qualité des voiries** s'apprécie à travers **l'optimisation de leur exploitation** (maintien de la viabilité, gestion du trafic, aide au déplacement) d'une part et, de **l'entretien régulier** des routes, des dépendances et des équipements d'autre part.

Dans cet objectif, un **montant global de 400 k€ TTC**, très majoritairement en section de fonctionnement, sera consacré aux **80 km de voirie communale.**

En outre, la **brigade anti-incivilités** composée actuellement d'un agent assermenté chargé de réprimer les atteintes à la propreté de la Commune sur le domaine public (mégots, déjections canines, affichages et dépôts sauvages) poursuivra le travail engagé et sera renforcée en moyen humain.

Un budget sera également alloué pour améliorer notre couverture de défense extérieure contre l'incendie, d'environ 70K€ (dont 63 k€ en RAR).

➔ **Programme 6/ La sécurisation des falaises**

Les travaux d'urgences ont bien été réalisés fin 2020. 50 tonnes d'éboulis et de terres ont été retirées durant cette opération qui a nécessité une équipe d'environ 6 personnes (travail à la pelle). Bien que la situation soit toujours fragile, le premier objectif fixé par la collectivité a été atteint, la pression sur les aménagements ayant été sensiblement réduite.

Depuis plusieurs mois, un projet de sécurisation plus global « rue Gilles Nicole » est réfléchi avec les services de l'État, au vu de l'impossibilité soulignée par ces services de recourir à l'acquisition / l'expropriation des maisons concernées.

Il consiste à mettre en place un grillage à Haute Limite Elastique type Tecco / Steelgrid sur l'ensemble de la zone en amont du mur de clôture. Ce grillage aura un rôle actif de confinement des terrains et empêchera les nouvelles chutes de matériaux.

Sur la partie gauche (Nord), les terrains raides au niveau de l'ancienne niche d'arrachement devront être traité avec un maillage et des ancrages spécifiques afin de prévenir leur régression vers l'amont et le glissement de terrain associé.

Ces travaux seront complétés par la mise en œuvre de parades passives dans le talus en amont des maisons d'habitation.

Ce projet de sécurisation est estimé à 350K€. L'État nous a assuré de son soutien à hauteur de 80% du montant HT de la dépense. En parallèle, l'État missionne actuellement le BRGM pour mener une réflexion d'ensemble complémentaire et étendre le périmètre d'étude pour englober notamment les falaises et parties de falaises qui soutiennent le Château Gaillard.

➔ **Programme 7/ Le réaménagement, l'amélioration et la mise en accessibilité des bâtiments publics (sportifs, scolaires et associatifs)**

En 2022, le patrimoine bâti d'importance fera l'objet d'importants travaux et d'études opérationnelles ciblées.

1- Les travaux dans les bâtiments sportifs

L'année 2021 a vu la réalisation de près de 90 K€ de travaux au sein des infrastructures sportives et le rendu d'une étude de vétusté des bâtiments scolaires mais également sportifs.

Les premiers éléments de l'étude, confiée au bureau d'études « CUBIK AMO », font d'ores et déjà ressortir l'importance des travaux à réaliser sur les prochaines années et le scénario d'un nouvel équipement, regroupant :

- Le principe programmatique,
- Les investissements et coûts de fonctionnement prévisionnels,
- Les contours techniques et environnementaux de l'opération,
- Le délai estimatif des travaux.

Cette étude sera présentée lors d'un Conseil municipal ultérieur dès lors qu'elle sera totalement finalisée et que les priorités fixées au plan pluriannuel d'investissements auront été arbitrées.

L'année 2022 pourrait voir également la réalisation de travaux dans les équipements sportifs de la collectivité, pour un montant de plus de 100K€, notamment :

- Au Gymnase Houssays, pour 51K€ TTC,
- Au stade Tomasini, pour 28K€ TTC,
- Au boulodrome pour 15K€ TTC.

1- L'amélioration des locaux scolaires

Un **budget d'environ 60K€ TTC** pourra être inscrit pour effectuer divers travaux dans les bâtiments scolaires, dont la restauration municipale.

En outre, l'année 2022 verra la réalisation de la 2ème phase de réfection de la toiture du Groupe Scolaire Pompidou pour un **montant global de 265 000€ TTC**.

2- L'amélioration des autres locaux publics et associatifs

Dans la continuité des investissements consacrés en 2021 à la 1ère phase de réfection de la toiture de la Maison de la Famille et de la Solidarité, **un montant de 58 K€ sera mobilisé pour la réalisation de la 2ème phase des travaux de toiture** ainsi que pour l'aménagement des locaux en vue d'optimiser leur exploitation par les agents et les divers publics.

3- L'amélioration et la mise en accessibilité des bâtiments publics

Des crédits de plus de 135K€ pourront être inscrits pour la poursuite de l'Adap, comprenant :

- La maison des associations,
- L'ex impartial,
- La bibliothèque associative

Des travaux de réaménagement de la mairie centrale comprenant sa mise en accessibilité pourraient être intégrées aux budgets 2022 et 2023 **pour un montant global de 330K€.**

Enfin, un budget de plus de **30K€ serait également inscrit pour des investissements dans la sécurité incendie des bâtiments communaux.**

La réalisation de ces projets pourrait être assurée avec les recettes suivantes :

- L'autofinancement ;
- Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels,
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour **plus de 280K€**,
- Le recours à l'emprunt sur des opérations structurées, **estimé à 1 200K€**,
- Enfin des recettes plus marginales, telles que la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Équipement) dont les montants sont difficiles à appréhender.

L'exercice 2022, bien qu'encore marqué par le COVID 19 pour la 3^{ème} année consécutive, s'annonce riche en projets, marqué principalement par :

- La poursuite de son plan Patrimoine via :
 - Le lancement d'études structurelles sur l'Eglise et l'orgue Saint-Sauveur,
 - La rénovation du Lavoir de la madeleine,
- Le lancement d'une importante opération de sécurisation dans le hameau de Radeval,
- Un projet de sécurisation de la falaise, rue Gilles Nicolle,
- Des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux conséquents,
- Des travaux dans les bâtiments publics, et notamment scolaires,

- La reprise des travaux d'accessibilité.

Et le retour de manifestations culturelles, sportives... contribuant au bien vivre aux Andelys.

Le besoin en financement sera donc important et la poursuite de la politique d'optimisation des coûts et des moyens, nécessaire.

Dans un contexte international et national très instable, la municipalité continuera donc d'agir au plus près des besoins de andelysiens, **sans augmentation de la pression fiscale locale.**
